

CE PNO du 14/10/2016

Point 3 orientations formation pluriannuelle jusqu'en 2019

Le document intitulé « orientations générales pour une politique de formation pluriannuelle » (2017-2019) réaffirme les missions essentielles de FTV en matière de formation.

On y trouve la volonté d'adapter l'entreprise aux défis du numérique avec en corollaire « générer des changements dans l'organisation de ses méthodes de travail et l'exercice de ses métiers ».

Techniciens, journalistes et administratifs feront l'objet d'un accompagnement sur l'adaptation au numérique.

Dans les moyens de formations la direction compte poursuivre le recours au FOR, au e-learning, aux classes virtuelles et présentielle sur site extérieur et même des formules mixtes comme « droit à l'image » qui demandent un prérequis dispensé en e-learning avant d'accéder au présentiel.

On y retrouve aussi la mobilité professionnelle et pour la première fois la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Un document extrêmement généraliste pour tout FTV qui laisse une très grande marge de manœuvre à la négociation GPEC/Formation.

Cependant 3 axes de développement sont retenus pour la formation dans les 3 ans à venir.

- 1) impulser un nouvel élan créatif par l'innovation éditoriale, l'invention de nouveaux formats et le développement numérique.
- 2) proposer une offre d'information et de programme partout, pour tous, tout le temps
- 3) Être une entreprise rassemblée et qui se fait confiance

Vous noterez (p7) que « des cursus 2.0 sont à l'étude à destination des assistantes mais aussi des documentalistes dont l'activité a été fortement impactée par le numérique » en lien aussi avec l'arrivée de nouveaux logiciels type « mon kiosque ».

Si les intentions concernant la formation sont louables et pleine de bon sens, la commission tient à souligner que ce document laisse une très grande marge de manœuvre aux négociateurs en restant sur des principes généraux.

Enfin, à notre avis, l'obstacle essentiel pour un avis positif du CE PNO réside dans l'absence de prévision de financement de ces plans de formations jusqu'en 2019.

On voit bien que le budget formation fait l'objet d'un arbitrage annuel en fonction de la situation budgétaire de l'entreprise. Un aléa budgétaire incompatible avec un plan de formation pluriannuel. Pour mémoire, en 2015, le plan de formation FTV représentait 4,4 % de la masse salariale.